



Document Unique d'évaluation des risques professionnels

POINT RÉGLEMENTAIRE

Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 (article R. 4121-1 du Code du Travail), qui impose de transcrire dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Tous autres articles du Code du Travail instituant des obligations particulières en matière d'évaluation des risques pour certains thèmes (ex : bruit, vibrations, risque chimique, manutention manuelle, pénibilité au travail, ...).

Depuis le 7 Novembre 2002, l'employeur ayant un ou plusieurs salariés doit établir un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels sous peine d'une amende de 1500€ et de 3000€ en cas de récidive.

LES ENJEUX DU DOCUMENT UNIQUE

- ▶ Permettre d'informer le personnel, et ce dès le premier employé, sur les risques pour sa santé et sa sécurité dans l'entreprise,
- ▶ Permettre en cas d'accidents ou de maladies professionnelles de démontrer l'engagement de l'employeur à évaluer, prévenir et gérer les dangers auxquels sont exposés les salariés et ainsi permettre de ne pas engager la responsabilité de l'employeur,
- ▶ Permettre d'améliorer la démarche de prévention de l'entreprise grâce à la mise à jour du Document Unique et la mise en place d'un plan d'actions de prévention des risques professionnels,
- ▶ Mettre en place une véritable gestion des risques professionnels dans l'entreprise,
- ▶ Permettre de diminuer les coûts générés par les risques professionnels.



NOTRE SAVOIR-FAIRE

Neodyme vous accompagne dans :

- ▶ L'élaboration et la mise à jour votre document unique pour vous aider ainsi à protéger la santé et la sécurité de vos salariés et vous permettre de mettre en place une gestion des risques efficace,
- ▶ L'élaboration d'un plan d'actions de prévention associé.
- ▶ Evaluation de conformité réglementaire,
- ▶ Veille réglementaire personnalisée et dédiée,
- ▶ Accompagnement à la mise en place d'un système de management Santé Sécurité au travail,....

Les Prestations complémentaires :

- ▶ Evaluation du risque chimique,
- ▶ Maîtrise du risque d'explosion (ATEX),
- ▶ Evaluation des facteurs de pénibilité au travail,
- ▶ Evaluation des risques psychosociaux,
- ▶ Formations,
- ▶ Analyse de postes de travail,
- ▶ Etudes ergonomiques,

NOS ATOUTS

La souplesse d'une PME à votre service

- ▶ Niveau d'expertise et compétences reconnus
 - ▶ Savoir-faire mis en œuvre sur de nombreux sites,
 - ▶ Equipe d'ingénieurs pluridisciplinaires (pôle système de management, pôle réglementaire, pôle risques chimiques, ...).
- ▶ Réactivité et proximité
 - Nos implantations nous permettent :
 - ▶ De connaître les organismes locaux et d'anticiper les exigences de l'inspection du travail,
 - ▶ D'être réactifs aux demandes clients.

REJOIGNEZ-LES

AMF • Centrale thermique d'Aramon •
Eaux de Paris • Sandvik Précitube.

NEODYME NORD PICARDIE

5 rue Voltaire
59 184 SAINGHIN EN WEPPE
06 16 64 37 55

NEODYME SUD-EST

31 rue Mazenod
69 426 LYON cedex 03
04 78 39 05 83

NEODYME ILE DE FRANCE

86 bis rue Amelot
75 011 PARIS
01 53 34 87 43

NEODYME NORD-OUEST

26 rue Alfred Kastler
76 130 MONT SAINT AIGNAN
02 32 10 73 33

NEODYME CENTRE-OUEST

6 rue de la Douzillère
37 300 JOUE LES TOURS
02 47 75 18 87